

Consultations nationales à l'appui du processus « Vérité et Réconciliation »

Mise en œuvre de la campagne de sensibilisation et de mobilisation sociales

Objet : TDR pour la conception, la réalisation et la diffusion de supports médias et hors médias pour la campagne de sensibilisation et de mobilisation sociales dans le cadre des consultations nationales à l'appui du processus « Vérité & Réconciliation »

1. Contexte

Après la longue crise socio politique qu'a connu le Togo ces quinze dernières années, entraînant des répercussions négatives dans de nombreux domaines de la vie socio politique et économique du pays, il se dégage aujourd'hui chez toutes les couches de la population togolaise, un besoin réel de paix en vue de faire face aux défis de développement. Après la signature de l'APG et la tenue effective des élections législatives du 14 octobre 2007, on observe un retour à un climat de paix qui a besoin d'être consolidé.

La paix et la stabilité durable peuvent, en effet, prévaloir si la population perçoit la possibilité de résoudre, par des voies légitimes et justes, des questions politiquement sensibles telles que la prise en charge adéquate des violations du passé, la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, l'inégalité d'accès aux richesses et aux services sociaux et les abus de pouvoir.

En référence aux termes de l'Accord Politique Global (APG) signé le 22 août 2006, les acteurs de la classe politique et de la Société civile togolaises, sur la question des violences et atteintes aux droits humains, ont prévu la mise sur pied de deux commissions chargées de faire l'état des lieux des violences politiques depuis 1958 et identifier les meilleures voies et moyens pour mettre en œuvre un processus Vérité et Réconciliation.

En outre, le Chef de l'Etat a dit son «*engagement et sa ferme détermination à œuvrer chaque jour au rassemblement de toutes les filles et de tous les fils du pays, à l'union sincère et véritable du peuple togolais*»¹. Puisant sa source dans l'APG, et la volonté politique manifestée au plus haut niveau, dans le souci de favoriser l'instauration d'un réel Etat de droit et la mise en place de mécanismes durables pour une réconciliation effective entre les Togolais, Le système des Nations Unies et particulièrement du Bureau du Togo du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH), ont accepté d'accompagner cette dynamique nouvelle en pilotant des consultations nationales à l'appui de la mise en œuvre du processus Vérité et Réconciliation.

Les consultations ont une vertu première qui est de donner la parole aux populations et aux victimes. Ce qui contribue, déjà, à une reconnaissance des

¹ Extrait du discours de Président Faure Gnassingbe le 28 juillet 2007 à Atakpamé

victimes en tant que telles et qui est une forme de réparation. Les consultations nationales constituent, à cet égard, une étape importante, en cela qu'elles renforcent la perception des populations que ces voies légitimes et justes de résolution des conflits existent, des voies qui prennent en charge leurs préoccupations et qui sont adaptées à leur contexte.

La mise en place d'un processus de réconciliation dans un pays qui a traversé une longue période de conflit, est souvent un défi très complexe. Après la crise, les populations aspirent légitimement à une paix durable, à une réconciliation véritable et à une justice équitable pour réparer les torts qui ont pu avoir été causés aux uns et aux autres. Dans le cas du Togo, l'histoire récente a démontré que la population met beaucoup d'espoirs dans la mise sur pied d'un réel mécanisme de réconciliation durable pour faire l'état des lieux des violences que le pays a connues depuis 1958. La volonté réelle affichée par les plus hautes autorités politiques togolaises et l'ensemble des acteurs politiques de répondre favorablement à ce besoin devra se traduire en actes concrets par des politiques et actions viables.

Les consultations nationales seront conformes aux pratiques internationalement admises ; elle serait, en effet, conforme à la vision de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU qui, dans sa résolution 2005/81, a, de ce point de vue, encouragé les Etats « *à faire participer, selon qu'il convient, toutes les parties concernées, notamment la société civile, les victimes, les défenseurs des droits de l'homme et les personnes appartenant à des minorités et des groupes vulnérables, à toutes les actions visant à lutter contre l'impunité, y compris aux procédures judiciaires et à la mise en place de commissions de la vérité et de la réconciliation et d'autres commissions d'enquêtes, au choix des membres de ces commissions et à l'élaboration des textes législatifs pertinents, en veillant à assurer une participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité* ».

Les consultations sont indissociables des mécanismes de réconciliation qu'elles servent. Elles en sont la première étape incontournable, sans laquelle ces mécanismes seront incompris des populations, ne répondront pas à leurs besoins, seront inadaptés au contexte du pays et entraveront les efforts d'édification de la paix déjà menés par les différents acteurs de la vie socio politique. C'est pourquoi leur impact sur la consolidation de la paix doit se lire à l'aune de l'impact des politiques et stratégies de la réconciliation envisagées, notamment en ce qui concerne le respect et la promotion des droits de l'homme, les réformes institutionnelles, et toutes les mesures visant à garantir la non- répétition des violations.

Il convient de noter que le succès des consultations nationales dépend dans une large mesure de l'adhésion et de la participation des populations togolaises de l'intérieur et de la Diaspora. C'est pourquoi le HCDH a prévu d'accompagner le processus des consultations nationales par une grande campagne multimédia de sensibilisation et mobilisation sociales, étant entendu que la télévision et la radio notamment, sont très suivies par l'ensemble des populations au Togo, tandis que la presse écrite, publique et privée, est également prisée dans les centres urbains.

Les stratégies de mise en œuvre des activités de cette campagne de sensibilisation et mobilisation sociales par les médias seront élaborées un Consultant international assisté par un Consultant local seront financées par les ressources mobilisées dans le cadre du présent projet avec la contribution du gouvernement du Togo et de ses partenaires au développement.

Le présent appel d'offre vise à recruter un ou plusieurs prestataires pour la conception, la réalisation et la diffusion de supports médias et hors médias pour la campagne de sensibilisation et de mobilisation sociales dans le cadre des consultations nationales à l'appui du processus « Vérité & Réconciliation »

2. Présentation des Acteurs

2.1. Gouvernement de la République du Togo

2.2. HCDH

2.3. Unité d'appui

2.4. Equipes techniques régionales et points focaux

3. Objectifs de la mission

L'objectif de cette mission est pour la conception, la réalisation et la diffusion de supports médias et hors médias pour la campagne de sensibilisation et de mobilisation sociales dans le cadre des consultations nationales à l'appui du processus « Vérité & Réconciliation »

La campagne se déroulera en trois phases

- L'exposition du concept des Consultations nationales par le plaidoyer
- Les procédures de participation
- Feed back et incitation à l'adhésion

La campagne doit permettre

- i. d'informer la population cible sur le concept, les fondements et les mécanismes des consultations nationales ;
- ii. d'éduquer la population cible les procédures de participation aux consultations;
- iii. d'associer les Togolais de la diaspora ;
- iv. de restituer les renseignements recueillis et les résultats des consultations ;
- v. de rassurer la population sur la sincérité et la crédibilité du processus ;
- vi. d'inciter les Togolais à accepter les résultats des consultations.

4. Des supports

4.1 : Presse et Affichage

4.1.1 Description

Les supports Presse et affichage sont des visuels en quadri ou en N&B destinés à la diffusion et l'encartage ou à l'affichage selon les formats

4.1.2. Types & Formats

- A3 (80g offset-Q/R)
- BD (A5 -1couleur pantone)
- Leaflet (A4 à 2 volets-Q/RV)
- Bâches (Poly 1x2-Q/R-œillets)
- Autocollants (vinyle 15x21Q/V)
- Bandeau (films N&B)
- 90X120 (pour oriflammes)
- 4X3 (papier dos bleu Q/R)

Les quantités des déclinaisons des concepts selon les formats seront précisées à l'adjudicataire.

4.1.3. Langue

Français

4.1.4. Contenus

- Les consultations nationales : concept, contexte, justification et méthodologie
- Les acteurs, les mécanismes et les procédures ;
- Les résultats des consultations

4.2 : Audiovisuel

4.2.1. Description

Les supports audiovisuels sont des spots, des microprogrammes des publiereportages et des émissions (correspondants aux formats utilisés pour la mobilisation sociale) destinés à la diffusion et livrés sur supports audionumériques dans des formats compatibles avec ceux des stations diffusant sur le territoire de la République togolaise. Pour la télévision, ils peuvent être réalisés en animation (2D & 3D) ou avec des éléments obtenus par captation.

4.2.2. Durée

Les durées conventionnelles varient selon les formats proposés

4.2.3. Langues

4.2.3.1. **Tv** : Français, Ewé, Kabyè,

4.2.3.2. **Radio** : Français, Ewé, Kabyè, Moba, Cotocoli, Tchokossi, Ana, Bassar, Tchamba, Haoussa, Peulh, Losso, Akposso, Lamba, Adja, Gurma, Mina, Ifè, Fon, Agnaga

4.2.4. Contenus

- Les consultations nationales : concept, contexte, justification et méthodologie
- Les acteurs, les mécanismes et les procédures ;
- Les résultats des consultations

4.2.5. Durée

Les durées conventionnelles varient selon les formats proposés

4.3. Autres supports

- Tee Shirt waky 180g imprimés recto verso
- Casquettes en toile
- Carré de popeline (25x25) imprimés recto

5. Tâches de l'Agence

L'Agence qui se verra confier la présente mission doit :

- Faire une revue documentaire et avoir des entretiens avec les différents acteurs aux fins de maîtriser les contenus déterminés supra
- Concevoir et faire valider les supports
- Elaborer et faire valider un plan de production.
- Soumettre un plan de diffusion dont la mise en œuvre est soumise à l'approbation préalable du HCDH
- Livrer les supports audio visuels dans un format compatible avec les nouvelles technologies et exploitables par les médias togolais. Une version provisoire devra être présentée par l'Agence pour sa validation par le HCDH
- Assurer la diffusion ou l'affichage et l'encartage des supports dans les médias.
- Fournir les exemplaires destinés aux divers médias en deux exemplaires au HCDH et apporter toutes les preuves de diffusions.

6. Organisation de la mission

6.1. Moyens mis en place

L'Agence qui se verra confier la mission de conception, de production et de diffusion des supports telle que précédemment définie devra mettre en place les moyens en personnel et en matériel qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

6.2. Profil et qualifications de l'agence

L'Agence qui sera chargée de la mission la mission de conception, de production et de diffusion telle que précédemment définie:

- Doit être reconnue par les structures compétentes de l'Etat togolais ;
- Doit justifier son expertise en tant que prestataire full services ;
- Doit avoir une bonne connaissance des campagnes IEC.

En outre, les expériences relatives aux campagnes de mobilisation sociale dans le cadre des activités des organismes du SNU constitueront des atouts. Par ailleurs, l'Agence doit justifier de sa capacité à livrer les commandes dans des délais très courts.

6.3. Durée

3 mois, de mai à juillet 2008

6.4. Critères de sélection

Les offres techniques seront évaluées à partir des critères ci-après:

- Evaluation de la structure (35 points) : Expérience générale de la structure, références spécifiques d'agence full services dans la production et la diffusion de supports multimédias à l'appui de campagne de mobilisation sociale, description des moyens techniques mobilisés, la participation à des campagnes IEC avec les organismes du SNU ;
- Compréhension des TDR et Méthodologie (35 points): personnel, logiciels de développement, logiciels de traitement d'image, matériels, etc.
- Qualifications et Expériences des ressources humaines (30 points) : Equipe pluridisciplinaire, qualification du consultant principal, expériences des consultants sectoriels ;

7. Présentation des offres

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- Une lettre de soumission d'offres ;
- La présentation du prestataire (y compris l'immatriculation au registre du commerce et un quitus fiscal valide)
- Les offres techniques et financières à soumettre : une proposition technique et une proposition financière séparées, selon les normes en vigueur en la matière, en quatre exemplaires (un original et trois copies) marqués comme tels.

Le soumissionnaire placera l'original et toutes les copies du dossier de soumission dans deux différentes enveloppes intérieures scellées et cachetées et dans une enveloppe extérieure scellée cachetée, les enveloppes intérieures étant dûment marquées

« ORIGINAL » et « COPIES », respectivement. L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante: « **Consultation restreinte relatif aux supports médiatiques la mobilisation sociale à l'appui des Consultations nationales** ».

Les offres parviendront au siège du PNUD bureau de Lomé, au Département des acquisitions, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sis 40, Avenue des Nations Unies, Lomé/Togo, le vendredi 25 avril 2008 à 13H.

Les offres soumises demeureront valables pour une période de 90 jours à partir de la date limite de dépôt des soumissions.

8. Ouverture des soumissions:

Les Soumissions seront publiquement ouvertes dans la salle de conférence du HCDH vendredi 25 avril 2008 à 16 H en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

9. Réserves

Le HCDH se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une Soumission quelconque, toutes les Soumissions ou d'annuler le processus d'appel à concurrence, à n'importe quel moment avant l'attribution du Contrat, sans pour autant encourir une quelconque responsabilité vis-à-vis du (des) soumissionnaire(s) et sans avoir l'obligation d'informer le(s) Soumissionnaire(s) des raisons de sa décision.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat du HCDH, Tél. : 220 24 59 aux heures ouvrables.